

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025 à 19 heures

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, Mme ECOFFARD Christelle, Adjoint,
Mme MERCIER Marie-Christine, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, Mme SERRAVALLE
Pascaline, Mme MANUEL Muriel.

Absents :

Mme VOILLAT Françoise qui donne procuration à Mme RIGHETTI Nathalie.
M. GUINARD Jacques qui donne procuration à Mme ECOFFARD Christelle,
M. COURAND Serge qui donne procuration à M. GIROD Pierre,
M. BURDET Thibaut, M. BORN Franck, M. DAGALLIER Frédéric, M. DURAFOUR Jean-François.

Mme RIGHETTI Nathalie a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint Martin du Fresne.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat 2025 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2024	1 284 431,76 €
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 Besoin de financement	0,00 €
R 001 Excédent de financement (recette d'investissement C/001)	435 003,84 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	861 700,00 €
Excédent de financement	0,00€
<u>Besoin de financement</u>	426 696,16 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette de fonctionnement C/002)	857 735,60 €
Total affecté au c/1068 (recette d'investissement C/1068) :	426 696,16 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le budget 2025 et le vote comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 112 480,60 €	2 112 480,60 €
INVESTISSEMENT	1 950 600,00 €	1 950 600,00 €

- **Autorise** Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- **Fonctionnement : 7,5%**

- **Investissement : 7,5%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de fixer le taux des taxes directes locales pour l'année 2025 comme ci-dessous mentionné :

- Foncier bâti : **23,05 %**
- Foncier non bâti : **38,63 %**
- Taxe d'habitation : **6,02 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Monsieur Le Maire en tant que Président de l'association de gestion de la MARPA « Les fritillaires », s'étant retiré de la salle,

Accepte d'octroyer, pour l'exercice 2025, les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention prévue
Amicale anciens combattants	500,00 €
Amicale boules	1 000,00 €
Amicale donneurs de sang	400,00 €
Amicale sapeurs-pompiers	750,00 €
Club de l'amitié	1 500,00 €
Comedy'ain	500,00 €
Comité des fêtes	10 000,00 €
Conscrits	1 000,00 €
ESMCV	2 500,00 €
Gym volontaire	600,00 €
Les Amis de la Tour	500,00€
Société de chasse	500,00 €
Sou des écoles	2 000,00 €
Team tonic	300,00 €
Association de gestion de la MARPA « Les Fritillaires »	2 500,00€
Idées Fils	200,00€
FNACA	150,00 €

Association Sportive COLLEGE THEODORE ROSSET	500,00 €
Lycée Professionnel privé Rural de l'Ain	100,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR de l'AIN	250,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	250,00 €
Association familles traumatisés	150,00 €
Association main dans la main	350,00 €
Coop scolaire	400,00 €
Prévention routière	80,00 €
USEP	150,00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ain	150,00€
JSP du HAUT BUGEY	150,00€
BTP CFA de l'Ain	50,00€
MFR « Coublevie »	50,00€
MFR « La Vernée »	50,00 €
Ecoles d'arts et musique du Haut-Bugey	100,00€
Accueillir des professionnels de santé dans le Ht-Bugey	150,00€
ALFA 3A	42 832,00 €

Accepte de verser une subvention de 2 500,00 € à l'entente sportive (football) Saint-Martin-Maillat-Condamine (ESMCV).

Précise que les dépenses ont été prévues au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de procéder à la télétransmission des actes de la commande publique ;

Donne son accord pour que Monsieur Le Maire ou son représentant signe l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission incluant les actes de la commande publique avec la préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise l'achat de « chèques culture » d'une valeur de 50€ pour chaque jeune diplômé de la commune en 2025.

Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Décide de se porter caution pour la demande de prêt de 50 000€ auprès de la MSA par l'association de gestion de la MARPA « Les Fritillaires ».

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 19 mai 2025 à 19h.

Séance levée à 20h30

Le Maire,
M. Dominique TURC